

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 8 OCTOBRE 2014 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BERTHET Annie - BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne– CRETIN Claire – BOUTERAON Elisabeth - GRENIER Sandrine – BENOIT-GUYOD Sébastien – GALLOIS Delphine – JEANNEROD Françoise – LACROIX Jean-Sébastien – CHAVIN-GAZALIER Fabien – GENRE Annie – DESPREZ Alain – CLERC Nicolas – CAILLAT Marie-Carmen – PROST Marcel – GANGNERY Véronique

Absents : Robert BONNEFOY (pouvoir à Christophe MATHEZ) – Frédéric BOURLAND (pouvoir à Delphine GALLOIS) – Jacqueline LACROIX (pouvoir à Alain DESPREZ) – Lionel DELEPOUVE (excusé)

Secrétaire de séance : Alain DESPREZ

Le 8 octobre 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

2 – Délibération sur le caractère urgent de la réunion

3 – Dossier AMI – CENTRE BOURG : délibération approuvant le dossier de candidature et établissant le montant de la mobilisation financière de la commune

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Alain DESPREZ secrétaire de séance.

2. Délibération sur le caractère urgent de la réunion

M. le Maire explique que dans le cadre du dossier AMI – CENTRE BOURG, pour que le dossier soit complet, la commune et la Communauté de communes de la Station des Rousses doivent transmettre avant le 10 octobre 2014 une délibération approuvant le dossier de candidature et établissant le montant de la mobilisation financière de la commune et de la Communauté de communes de la Station des Rousses.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le caractère urgent de la délibération.

3. Dossier AMI – CENTRE BOURG : délibération approuvant le dossier de candidature et établissant le montant de la mobilisation financière de la commune

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été informé lors de sa réunion du 17 juillet 2014 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la revitalisation des centres-bourgs lancé le 23 juin 2014 par le Gouvernement. Cette expérimentation est pilotée par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), en lien notamment avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

M. le Maire passe la parole à Alain DESPREZ qui a travaillé sur ce dossier.

En premier lieu, Alain DESPREZ remercie au nom de la commune, toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du dossier : élus, agents de la commune et de la communauté de communes, les services de l'Etat (DDT), le C.A.U.E., le Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) concerne environ 300 territoires de moins de 10 000 habitants (bourgs et EPCI) de métropole et d'outre mer qui ont été identifiés comme exerçant des fonctions de centralité pour leur bassin de vie et nécessitant un effort de revitalisation :

- En raison d'un déclin démographique ou un affaiblissement de leurs fonction de centralité et sont donc confrontés à une dévitalisation de leur centre ;
- Parce qu'ils sont gagnés par la périurbanisation et voient augmenter une demande de logements, d'équipements, de services à laquelle ils ont du mal à faire face. **La commune des Rousses / La Communauté de communes de la station des Rousses Haut-Jura s'inscrivent dans cette typologie au titre de 3^{ème} couronne de la ville de Genève.**

Le programme national en faveur de la revitalisation des centres-bourgs vise à :

- dynamiser **l'économie** des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles ;
- améliorer **le cadre de vie** des populations, en offrant notamment des **logements** de qualité et un meilleur accès aux **services** de proximité ;
- accompagner la **transition écologique** des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Puis, Alain DESPREZ présente la synthèse du contenu du dossier avec les diagnostics et les stratégies qui en découlent.

M. le Maire expose que les dossiers de candidatures feront l'objet d'un examen au niveau national et **50 territoires seront retenus** pour la signature de conventions d'aides financières, l'une au titre de l'ingénierie (FNADT), la seconde pour les opérations ANAH.

Un comité de pilotage composé de représentants de la commune et de la communauté de communes et de partenaires techniques (CAUE, DDT, Parc Naturel Régional...) a élaboré le dossier AMI centres-bourgs présenté au conseil municipal ce soir pour validation de la candidature de notre territoire, étant entendu que ce projet conjointement porté par la communauté de communes fera aussi l'objet d'une délibération.

Si le dossier de candidature de la commune des Rousses / Communauté de Communes de la Station des Rousses est retenu, cela représentera un atout majeur pour le développement de notre territoire.

Après avoir défini les besoins et les objectifs de développement de notre territoire **tellement spécifique** du fait de sa situation géographique (frontière Suisse) notamment avec l'emploi transfrontalier, de station touristique de montagne et par son climat, le comité de pilotage a défini le plan de financement suivant :

	MONTANTS H.T.
- besoins en ingénierie	555 000 €
- montant estimatif des coûts d'investissement tout confondu	83 740 000 €

La mobilisation des crédits publics envisagés pour les investissements **pour la commune des Rousses** est estimée à **12 325 000 € sur les 6 années (2015/2020)**, soit un montant de **2 054 166.67 € par an**. Etant précisé que les montants financiers inscrits dans le dossier de candidature sont donnés à titre estimatif et indicatif et nécessiteront d'être affinés et précisés, si le dossier de candidature de notre territoire est retenu par le jury national.

Aussi, M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet, à en valider le principe et les objectifs et à fixer sa contribution à ce projet d'envergure.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier de candidature et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le dossier de candidature relatif à l'AMI centres-bourgs transmis en Préfecture de Région le 11 septembre 2014 ;

CONFIRME à l'unanimité que la commune des Rousses s'engage à mobiliser les crédits inscrits au plan de financement sommaire estimé à 12 325 000 € sur 6 ans de 2015 à 2020, soit un montant annuel de 2 054 166.67 €.

4- Questions diverses

- Marcel PROST informe le conseil municipal qu'il a déposé plainte et s'est constitué partie civile en tant que délégué du SICTOM et conseiller municipal pour vol par effraction à la déchetterie des Rousses : un protagoniste a été interpellé. Il sera demandé réparation des dommages causés.

- Marcel PROST, après avoir interrogé les Services Techniques de la Commune, regrette qu'aucune décision n'ait été prise pour réparer le toit de l'école de la Doye endommagé lors de la tempête de Noël. M. le Maire répond que de nouvelles mesures de protection ont été demandées pour protéger le toit durant l'hiver. Gilles BOURQUI ajoute qu'une réunion a eu lieu sur ce sujet il y a une semaine. Cette mesure provisoire a été décidée en attendant le positionnement sur le devenir de ce bâtiment et la proposition d'indemnisation de l'assurance. Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle que c'est le Maire et ses collaborateurs qui peuvent répondre et non les services techniques. Il faut demander les informations aux bons interlocuteurs.

Départ de Marie-Carmen CAILLAT.

- Nicolas CLERC informe le conseil municipal que le comité des fêtes de La Doye organise son souper dansant le 15 novembre.
- M. le Maire indique qu'il provoquera une réunion spécifique du conseil municipal sur la partie Omnibus du projet d'aménagement de la RN5. Marcel PROST demande si cette réunion sera déterminante pour la suite du projet. M. le Maire répond qu'il faut avancer et prendre une décision.

Séance levée à 19 h 35

Le Secrétaire de séance,

Alain DESPREZ



Le Maire,

Bernard MAMET



